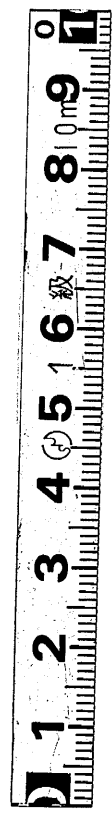


0235

63-7



ESSAI
SUR LES
DETTES PUBLIQUES,

ET SUR

LA POSSIBILITÉ DE LES ÉTEINDRE AVEC LE
TEMPS, SANS REMBOURSER LE CAPITAL,
ET SANS FAIRE LE MOINDRE TORT
AUX CRÉANCIERS PUBLICS.

PAR
GEORGE CRAUFURD.

Truth would you teach, or save a sinking land?
All fear, none aid you, and few understand.

POPE'S *Essay on Man*.

A ROTTERDAM,
CHEZ G. LOCKE, sur le Spaansche Kaai.

1809.

CONTENU.

	Pages
L'argent ne peut avoir la qualité d'une perpétuité,.....,.....,.....	1
La totalité des biens des individus responsable pour une dette publique.....	2
Les rentes d'une dette publique ne pèsent que sur les consommateurs.....	3
On n'a besoin de taxes que pour les intérêts des rentes créées.....	4
La solidité des dettes publiques demandent ou un intérêt très bas, ou qu'on limite le temps des intérêts élevés.....	5
Fausse manière d'emprunter actuellement..	6
Grands moyens d'emprunter donnés par la nature et l'intérêt des Capitalistes.....	7
Erreurs actuelles en finances publiques....	9
Bases du taux de l'intérêt de l'argent et du crédit public.....	10
On ne peut point regarder comme usure l'intérêt de l'argent.....	11
Les Capitalistes trouvent leur compte à prêter au Gouvernement, quoiqu'ils ne puissent se faire rembourser, quand il leur plait.....	13
Rien ne détruit plus la confiance dans les fonds publics que quand l'Etat manque à quelques uns de ses engagements.....	—
On	

0237

iv **C O N T E N U.**

On ne peut trouver en general chez les particuliers la même sûreté et la même perpétuité que sur un Etat..... 14

Ce qu'on doit entendre par la circulation de l'argent..... —

Les rentes cédées à perpétuité à bas intérêt ne peuvent s'éteindre qu'en donnant un équivalent qui seroit volontairement reçu 15

Une nation est plutôt soulagée par la création des rentes perpétuelles, rachetables à la volonté de l'emprunteur..... 18

Moyen de faire disparaître la perpétuité... 19

Le mot Emprunt employé mal à propos au lieu de création de rentes publiques.... 24

La vente d'une rente publique ou un emprunt empêche une imposition égale à cette valeur et borne les taxes au montant de ces rentes..... —

Inconvénient de tout remboursement..... 26

Etrange maniere de rembourser la dette publique en Angieterre..... 29

Application de ce qui précède à la situation financière de la Hollande..... 32

Un plan raisonné de soulagement mathématiquement vrai..... 33

Conclusion..... 49

ERRATUM. page 30, ligne 20, lisez $\frac{1}{2}$ au lieu de $\frac{3}{4}$.

ESSAI

E S S A I

SUR LES

DETTES PUBLIQUES.

ETC.

ON est trop accoutumé à re- L'argent ne peut avoir la qualité d'une perpétuité
garder une propriété en argent comme
une perpétuité, pour n'être pas surpris d'un pareil titre. Cependant la nature indique assez clairement que l'or et l'argent s'usent par le manie-
ment, se perdent par accident, et qu'une somme placée à intérêt diminue
considérablement, et s'anéantit même quelquefois par les banqueroutes par-
ticulieres.

Une terre constitue au contraire une propriété perpétuelle; c'est pour-
quoi une somme employée à acheter une terre, rend généralement un
A moins

moindre revenu que ne rendroit la même somme placée à intérêt.

Mais ce surplus de revenu sur l'or et l'argent dédommage bien amplement leurs possesseurs de la nonperpétuité, car s'ils mettent de côté un demi par cent ou 5 par 1000 annuellement de ce surplus de revenu, en les placant continuellement à intérêt composé, ils pourront parvenir à renouveler leur ancien capital dans l'espace de 50 à 53 ans, selon que le taux de l'intérêt sera à 5 ou à 4 pour cent.

La totalité des biens des individus responsable pour une dette publique,

Un état est censé et avec raison ne pouvoir ou au moins ne devoir jamais faire banqueroute par nécessité, parce que la totalité des biens des individus qui ne peut disparaître, doit être responsable aux créanciers publics, pour toutes les rentes créées. Cette totalité doit toujours de beaucoup excéder les rentes créées par l'Etat.

On m'objectera peut-être que les banqueroutes publiques ont eu lieu, et qu'on devroit par conséquent raison-

ner sur l'existence de ce faux principe en finance si souvent adopté par les gouvernements embarrassés de préférence à tout autre. Je ferai voir par la suite l'inutilité de cette objection en prouvant qu'une banqueroute publique est inutile et même absurde.

En attendant je dirai qu'il est clair que la rente d'une dette publique ne pèse que sur les consommateurs, par ce que ceux qui sont taxés pour y fournir, augmentent le prix de l'objet taxé dans une plus grande proportion. Il n'y a donc que les consommateurs qui soient lésés, et les revenus des biens des particuliers augmentent par les taxes, au lieu de diminuer.

Les rentes d'une dette publique ne pèsent que sur les consommateurs

Les rentes publiques sont dans le fait une hypothèque sur la hausse dans la valeur numérique des objets du fisc annuel, par la quelle nul autre que le consommateur n'est grévé, et cela seulement dans ses dépenses.

Mais une Nation, qui s'enrichit annuellement, peut, ou fournir une augmentation de consommateurs, ou mettre

ces consommateurs en état de soutenir ces prix élevés. C'est ce qui a lieu en Angleterre, et ce qui empêche qu'on ne voie le mal causé par les taxes.

Qu'on ne s'imagine pas que les taxes pour les rentes créées ne produisent pas un mal réel, quelquefois positif, quelquefois négatif, et même beaucoup plus grave qu'on ne croit; mais c'est toujours le moindre mal, et l'objet de cet essai ne me permet pas d'entrer dans tous les détails qui seroient nécessaires pour le constater. Cela seroit même inutile au but que je me propose.

On n'a besoin de taxes que pour les intérêts des rentes créés.

Je me bornerai donc à dire qu'on peut les éviter, en y substituant la création de rentes pour toutes les dépenses nationales, excepté pour les rentes même, qui doivent avoir une base fixe pour soutenir le crédit public, et pour assurer leur valeur naturelle; en effet cela formeroit une nouvelle propriété réelle et solide.

La ressource financière par la création des rentes publiques, et la ressource du fisc par une taxe annuelle pour pay-

payer ces rentes, ne peuvent donc manquer à une nation, tant que les administrateurs se servent du droit et du pouvoir inhérents à tout gouvernement de répartir, aussi également que possible, toutes les charges publiques sur tous les habitants.

Les administrateurs qui s'y refusent par délicatesse, sont certainement incapables de diriger les finances publiques; car les individus n'ont pas le droit de se plaindre d'une charge nécessaire, mais seulement de celle qui seroit inutile ou injuste.

Les dettes d'un état ou rentes annuelles vendues pour une certaine somme, doivent ou devraient donc à cause de leur perpétuité être établies à un intérêt aussi bas que le revenu d'une terre, ou on devrait trouver les moyens de limiter les intérêts élevés, afin de faire jouir le public de l'avantage de sa plus parfaite solidité et d'empêcher que les capitalistes ne profitassent à perpétuité, n'ayant aucun droit à un intérêt élevé.

La solidité des dettes publiques demande un intérêt très bas, ou qu'on limite le temps des intérêts élevés.

Fausse manière d'emprunter actuellement

C'est en quoi paroît pécher le système d'aujourd'hui en donnant, pour ainsi dire, deux capitaux de 100 chacun à 3 pour cent d'intérêt, au lieu de donner 6 pour cent d'intérêt pour un seul capital de 100.

Il est vrai que le gouvernement seroit obligé de donner peut-être $\frac{1}{2}$ ou $\frac{1}{3}$ pour cent de plus pour l'intérêt annuel, en créant un capital au lieu de deux, parce qu'il y a pour un capitaliste plus de probabilité de gain sur un objet qui coûteroit 50 pour cent que sur un objet qui coute 100, et sur tout quand on peut obtenir deux capitaux en effets publics existants pour 100, et qui peuvent être remboursés comme les autres à 100 chacun sans éprouver une diminution d'intérêt.

Je parlerai plus amplement dans la suite de cet avantage de $\frac{1}{3}$ ou $\frac{1}{2}$ pour cent annuellement comme un équivalent aux prêteurs, et comme faisant le véritable intérêt pour 100 recus, et

et un vrai fond d'amortissement en même temps.

En attendant je dois dire que la nature et l'intérêt des capitalistes nous donnent tous les moyens de salut en fait de finances, sans leur faire aucune violence, et sans pouvoir être taxés d'injustice envers les capitalistes ou créanciers publics.

Grands moyens d'emprunter donnés par la nature et l'intérêt des capitalistes.

Jusqu'à ce jour ces moyens naturels ont été méconnus dans toute l'Europe, et par une fatale méprise sur cet objet, presque toutes les Nations se trouvent surchargées d'intérêts à payer et d'impôts à percevoir.

L'abandon du principe de répartir tous les engagements de l'Etat sur tous les individus, en rejetant un fardeau insupportable sur quelques-uns par une banqueroute partielle et absurde, afin de décharger le plus grand nombre d'un fardeau comparativement très léger, a contribué aussi à cette surcharge effrayante, parce que le discrédit, qui s'en est suivi, a fait hausser l'intérêt sur les emprunts futurs,

futurs, comme aussi le prix de toutes les entreprises pour l'Etat.

C'est ainsi que les suites fatales retombent sur la totalité des habitants, sans excepter même ceux qu'on avoit déjà privés des avantages de leur hypothèque ou propriété légale d'une manière injuste, impolitique, et j'ose dire inutilement cruelle; puisque, comme consommateurs, ils continueront aussi de payer pendant quelque temps la hausse numérique des objets taxés pour les rentes ou créances de l'Etat supprimées.

Le bien public et le bien particulier ne se trouvent nulle part dans cette operation frauduleuse, et quoique le consommateur soit déchargé avec le tems des taxes pour ces rentes, ce n'est qu'en y substituant une nouvelle charge pour les funestes effets qu'on a produits.

Mais je montrerai à présent comment on peut faire disparaître avec le temps et sans injustice ou remboursement réel les charges de toutes les

ren.

rentes qu'on est dans le cas de créer pour les besoins de l'Etat.

Il est vrai qu'il y aura toujours une masse considerable de rentes et de taxes; mais si cette masse diminue d'un côté, dans la même proportion qu'elle augmente de l'autre, et cela sans rachat quelconque onereux à l'Etat, il n'y a rien à craindre pour un Etat qui ne se trouveroit pas surchargé dans le moment actuel de rentes à payer.

La forme des emprunts publics doit donc être établie d'une autre maniere que selon le système d'aujourd'hui, et on doit se désister de toute sorte d'amortissement ou remboursement réel du capital pour ne pas faire accroître la charge des taxes.

Tant que ces deux erreurs inconcevables existeront, il n'y a pas de remède en finances, et on verra s'accroître d'une maniere effrayante le désordre ou l'augmentation des dépenses non seulement pour le particulier, mais aussi pour le public, soit pour

A 5

les

Erreurs actuelles en finances publiques.

les rentes à créer soit pour l'administration du pays, et le mal des taxes dont on se plaint par-tout si amèrement, augmentera aussi d'une manière allarmante.

Bases du taux de l'intérêt de l'argent et du crédit public.

En commençant l'explication de la nature des dettes ou rentes publiques, je dois observer que le taux de l'intérêt qu'on est obligé de donner, dépendra toujours de l'abondance ou de la rareté du numéraire en circulation, et de la confiance ou de la défiance dans la situation politique du pays, comme aussi des principes que le gouvernement aura adoptés en respectant ou méprisant les engagements de l'état.

Cette confiance dans le gouvernement attirera le numéraire dans le pays et dans les fonds publics, comme au contraire la défiance l'éloignera, et détournera son emploi dans les fonds publics.

Ainsi l'une et l'autre agissent en sens contraire sur l'intérêt de l'argent.

Le gouvernement ne peut pas contrebalancer les sentiments des Capitalistes

listes en argent ni la situation du numéraire pour le moment, par conséquent il faut qu'il se soumette souvent, en faisant un emprunt, à payer un intérêt très élevé en raison du profit que donne le prix courant des fonds publics déjà existants, et des avantages qui y sont attachés.

Un capital à 3 pour cent d'intérêt étant à 50 pour cent, donneroit 6 pour cent d'intérêt à l'acheteur, avec la chance d'une hausse future sur le capital, qui pourroit être considérable à la paix.

On demanderoit donc $6\frac{3}{8}$ à $6\frac{1}{2}$ pour cent d'intérêt annuel pour un fonds de 100, et avec justice, comme un avantage, qui par son intérêt composé équivaut à l'autre.

Il est inutile de parler des loix contre l'usure, comme on l'appelle, puisque tout intérêt peut se qualifier de ce nom; d'autant plus qu'on peut toujours éluder ces loix, et que la nature et la justice donnent le droit au possesseur de faire valoir son argent selon

On ne peut point regarder comme usure l'intérêt de l'argent.

selon sa rareté ou selon son opinion sur le danger ou sur la sûreté qu'il obtient en le changeant contre un autre objet: si on ne veut pas le satisfaire selon ses idées, il a le droit de le garder ou de le placer ailleurs par l'achat de quelque propriété plus solide et plus à son gré.

Toute contrainte de la part du gouvernement fait empirer le mal, et chasse davantage le numeraire.

Pourquoi le propriétaire de l'argent n'auroit il pas, comme le propriétaire de tout autre objet, le droit d'obtenir en échange autant qu'il peut, et sur-tout puis-qu'il doit se soumettre également à un intérêt très bas, quand le numeraire est abondant?

Il est vrai qu'il ne peut pas redemander son argent de l'Etat, quand l'intérêt augmente, et que l'Etat peut rembourser ou racheter, quand l'intérêt baisse, parce qu'on emprunte pour le public ordinairement à perpétuité remboursable à la volonté de l'emprunteur.

Mais

Mais si les Capitalistes éprouvent cet inconvénient, ils trouvent leur intérêt à s'y soumettre à cause de la plus parfaite sûreté.

Les Capitalistes trouvent leur compte à prêter au gouvernement, quoi qu'ils ne puissent se faire rembourser, quand il leur plait.

D'ailleurs les rentes publiques à bas intérêt sont aussi durables qu'une terre, et la possession de l'une est sujette aux mêmes désavantages que l'autre par le bas prix qu'on en obtient comme capital en cas de vente, quand l'intérêt hausse.

C'est pour cette raison que le moindre violation d'un engagement public fait avec les particuliers. devient impardonnable, et détruit la machine financière, sans avoir même les excuses d'un particulier, qui peut manquer des ressources nécessaires pour remplir ses engagements envers ses créanciers.

Rien ne détruit plus la confiance dans les fonds publics que quand l'Etat manque à quelques-uns de ses engagements.

Si le public se mettoit sur le pied d'un emprunteur privé, le prêteur auroit tous les avantages de la perpétuité, ainsi que de la hausse éventuelle de l'intérêt, sans risquer aucune perte par le manquement, par les acci-

cidents et par les banqueroutes particulières.

Nous avons pour preuve de la plus grande durée les perpétuités qui existent en Angleterre et en Hollande dequis plus de 120 à 125 ans, et qui ont encore le droit à la perpétuité.

On ne peut trouver en général chez les particuliers la même sûreté, et la même perpétuité que sur un État.

Il est vrai que les prêteurs intelligents peuvent quelquefois trouver pour leur argent une hypothèque très solide dans les particuliers; mais en général on ne peut pas se flatter d'un tel placement de son argent pendant 125 ans avec la perpétuité toujours existante; puisque la masse de cette espèce est peu considérable, et ne peut suffire pour le numéraire en circulation; c'est-à-dire, pour une somme d'argent très considérable toujours prête à être remplacée à intérêt par celui qui l'a reçue un moment auparavant.

Ce qu'on doit entendre par la circulation de l'argent.

Ce qu'on appelle *circulation de l'argent*, n'est pas le placement à intérêt, par exemple, d'un million existant, mais plutôt le mouvement que fait cette

cette somme dans une année, en se changeant jusqu'à cent fois, ce qui produit le même effet que le placement réel de 100 millions.

Les prêteurs à l'État doivent donc avoir la certitude de perpétuité dans tous les cas, et sans diminution quelconque pour se soumettre au bas intérêt de 2 et 1/2 à 3 pour cent, à moins qu'on ne leur offre, et qu'ils n'acceptent volontairement un équivalent en établissant la permission de retirer les rentes de cet état de perpétuité, qu'on trouve si embarrassant pour l'État.

Les rentes cédées à perpétuité à bas intérêt ne peuvent s'éteindre qu'en donnant un équivalent qui seroit volontairement reçu.

Mais avant de parler de cet équivalent pour pouvoir produire cet heureux effet, sans faire le moindre tort aux créanciers de l'État, je présenterai un autre moyen de faire cesser, avec le temps, l'intérêt à payer sur un emprunt, comme on le nomme très mal à propos, tandis que c'est une création de rentes à payer annuellement par l'État, et rachetables à volonté.

L'expérience a prouvé, sur-tout en Angleterre, qu'une annuité de 5 pour cent

cent pendant 55 ou 60 ans, et qui cesseroit totalement, se vend aussi cher qu'une perpétuité à 5 pour cent, mais remboursable à la volonté de l'emprunteur.

La raison en est que les perpétuités à 5 pour cent peuvent être rachetées, dans très peu d'années, par un emprunt à 4 pour cent, quand l'interêt baisse, et même les 4 pour cent dans quelques années après par un emprunt à 3 pour cent, ce qui seroit préjudiciable au propriétaire ou à ses héritiers pendant une grande partie de ces 55 à 60 ans, parce qu'il ne trouveroit pas à placer son argent plus avantageusement, tandis qu'un autre propriétaire et ses héritiers recevroient 5 pour cent, dont ils peuvent, en mettant de côté annuellement une dixième partie ou un $\frac{1}{2}$ pour cent, trouver par l'interêt composé dans 55 à 60 ans un nouveau capital, qui remplaceroit par son produit annuel plus que la rente qui doit cesser alors, et mettroit au bout de cette période les differents proprié-
taires

taires à peu près de niveau quant au capital.

Le dernier propriétaire ne doit sacrifier qu'un $\frac{1}{2}$ pour cent de sa rente pendant 55 à 60 ans pour s'assurer de la perpétuité, tandis que le premier peut se trouver privé de 1 ou 2 pour cent pendant 40 à 45 ans, quoiqu'il garde sa perpétuité.

C'est donc l'interêt de l'argent qui doit reproduire le capital et perpétuer la rente, qu'elle soit sur un particulier ou sur l'Etat; et le remboursement du capital d'une rente à terme fixe n'est en aucun cas exigible, puisque chaque rente constituée pour 55 ou 60 ans doit s'éteindre alors.

Une nation qui établiroit ses dettes de cette maniere, n'auroit donc besoin d'impositions que pendant 55 à 60 ans pour éteindre les rentes créées, puisque l'imposition pour la rente de la 6^{ème} année se trouveroit par la cessation de la rente de la première année, et que l'imposition pour la rente de la 62^{ème} année se trouveroit par la

B ces-

cessation de la rente de la seconde année et ainsi de suite.

L'accroissement dans le produit de chaque impot par la plus grande prospérité et par la plus grande consommation des objets taxés, lui resteroit encore comme un fond libre, et une ressource extraordinaire.

La machine financière tourneroit alors sans cesse sur son pivot et on épargneroit une quantité de taxes.

Une nation est plutôt soulagée par la création des rentes perpétuelles, rachetables à la volonté de l'emprunteur.

Je préférerois cependant, pour le bien public et pour obtenir plutôt ce dernier soulagement, qui est l'objet de cet essai, je préférerois, dis je, la création des rentes perpétuelles remboursables à la volonté de l'emprunteur, parce qu'il aura plutôt lieu en partie par la diminution de l'intérêt.

D'ailleurs, quoique les 2 et 1/2 et 3 pour cent paroissent au premier coup d'œil être dans leur principe une charge perpétuelle pour une nation, on peut cependant, moyennant le sacrifice d'un équivalent, les convertir en une rente fixe pour 55 à 60 ans,

ans, ou en une perpétuité à 5 pour cent, qui seroit de nouveau réductible, quand l'intérêt baisseroit à 4 et à 3 pour cent.

L'intérêt de l'argent est naturellement plus haut en temps de guerre qu'en temps de paix, cependant quoique l'Etat soit obligé de se soumettre à cet inconvénient momentané, afin de trouver les fonds nécessaires, il peut facilement profiter de cette circonstance, pour tirer les autres fonds publics d'un état de perpétuité par une offre avantageuse, qui obtiendrait le consentement universel des intéressés.

Moyen de faire disparaître la perpétuité.

En supposant les fonds à 3 pour cent d'intérêt au prix de 62 pour 100, on pourroit offrir de les recevoir, par exemple à 70 pour 100, à condition que le capitaliste fourniroit en même temps 30 en argent comptant et que l'Etat donneroit pour ces deux sommes (qui font 100 tant en numéraire qu'en papier) 5 pour cent d'intérêt pendant 55 à 60 ans, ou à perpétuité remboursable à la volonté de

B à l'em-

l'emprunteur, si on préféreroit la dernière condition.

Le plus ou le moins ne change rien aux principes, et se règle selon les circonstances, qu'il faut considerer, et selon les connoissances et les talents du trésorier.

Dans tous les cas, il vaut mieux favoriser les preteurs que de faire une économie mal placée.

Le propriétaire ou acheteur des 3 pour cent valant 62 pour cent ou 620 pour 1000, recevroit sur cette valeur un intérêt additionnel de 5 ou de plus de $\frac{1}{2}$ pour cent, c'est-a-dire, 35 au lieu de 30 sur 620 pendant 55 à 60 ans, ce qui par son intérêt composé, le dédommageroit pour son capital perdu au bout de cette période: et dans le cas où il préféreroit une perpétuite à 5 pour cent rachetable à la volonté de l'emprunteur, le même avantage d'intérêt composé sur cet intérêt additionnel feroit un capital toujours croissant, ce qui le

dedom-

dedommageroit pour les réductions d'intérêt qui pourroient avoir lieu.

D'ailleurs à la première réduction de 5 à 4 pour cent, il garderoit toujours $2\frac{1}{2}$ pour cent de ses 3 pour cent primitifs, et $2\frac{1}{2}$ à la seconde réduction de 4 à 3 pour cent, et le fond accumulé monteroit dans 5 ans à une somme d'environ 28 en capital donnant en intérêt à $4\frac{1}{2}$ pour cent $1\frac{1}{4}$ pour cent, ou environ $\frac{3}{8}$ pour cent sur 620, qui ajouté à $2\frac{1}{2}$ feroit 3 pour cent. Ainsi ce n'est qu'à la seconde réduction qu'on commence à perdre une bagatelle dans le cas où la première réduction auroit lieu dans 5 ans. Mais aussi la valeur originale de sa propriété seroit immédiatement augmentée de 13 pour 100, s'il préféreroit la vendre.

Plusieurs conversions consécutives, par la continuation seulement d'une partie du sacrifice primitif, seroient nécessaires pour faire disparoitre peut être, au bout de près d'un siècle, la totalité de ces rentes perpétuelles.

Un soulagement partiel arrivera donc toujours plus vite, tandis que l'extinction totale sera plus lente par une perpétuité que par une rente fixée à 55 ou 60 ans, mais la dernière seroit généralement préférée par le capitaliste, quand l'intérêt seroit haut, comme plus sûre dans le calcul de ses effets progressifs d'accumulation.

Le Gouvernement ne sacrifie dans ces conversions qu'un $\frac{1}{2}$ pour cent pendant 55 à 60 ans sur chaque 100 à 3 pour cent ainsi convertis ou pendant quelques années seulement, afin de pouvoir jouir dans l'avenir d'une nouvelle réduction et il pourroit facilement s'en consoler, s'il les avoit précédemment réduits de 5 et 4 à 3 pour cent.

Mais si le public se trouve obligé de faire ce sacrifice pour réparer une erreur commise en donnant 3 pour cent d'intérêt pour deux capitaux de 100 chacun (comme cela s'est fait en Angleterre et en Hollande) au lieu de 6 $\frac{1}{2}$ à 6 $\frac{1}{2}$ pour cent pour un capital de

de 100, il peut s'en plaindre comme d'une charge devenue nécessaire, et d'une charge équivalente à un fond d'amortissement amassé par des impôts; tandis que dans l'autre cas c'est un véritable fond d'amortissement sans impôts, qui peut également éteindre une partie des rentes à payer, et qui prend sa source dans les épargnes faites sur les intérêts précédemment payés.

Il paroît donc clair qu'une dette ou rente publique perd son droit à la perpétuité, malgré l'obligation primitive, toutes les fois, qu'on donne un équivalent pour la détruire.

Il paroît clair aussi que l'intérêt que donne, par exemple, l'achat des fonds à 3 pour cent, n'est pas le véritable intérêt pour un capital de 100, parce que d'autres vues de bénéfice s'y attachent, et qu'une prévoyance dans l'établissement de toutes les rentes, suivie d'une attention aux circonstances futures, pour les faire tourner à l'avantage de l'Etat, sans faire tort

aux créanciers publics, menera toujours et sans violence à leur extinction.

Le mot *emprunt* employé mal-à-propos au lieu de création de rentes publiques

Je me sers toujours du mot *emprunter*, parce que c'est le langage usité; mais ce n'est nullement celui de la chose dont on veut faire connaître la nature et les effets.

C'est plutôt la création et la vente d'une rente; ou une hypothèque annuelle sur le prix courant de tous les objets taxés pour y faire face, et dont le prix ne peut être redemandé par l'acheteur, mais que le vendeur peut racheter au prix qu'il a reçu, quand cela lui convient, c'est à dire, quand il peut le payer par la création et la vente d'une moindre rente pour une égale somme.

La vente d'une rente publique ou un emprunt empêche une imposition égale à cette valeur et borne les taxes au montant de ces rentes.

Sans la vente des rentes publiques, ou sans un emprunt, si on veut le nommer ainsi, les individus seroient obligés de donner en taxes le capital de ces rentes par la cession de leurs revenus, ou par la vente d'une partie

de leurs propriétés pour faire face aux besoins de l'Etat.

Cela nuirait à la plupart des habitants, qui dans le cas contraire conservent cette somme ou cette propriété pour la faire valoir par leur industrie peut être à 9 ou 10 pourcent par an; mais à condition de fournir une portion de ce bénéfice annuel pour payer les intérêts ou rentes créées, et obtenir la possibilité de regagner cette portion tout de suite sur le prix de l'objet taxé.

Par conséquent les habitants ne souffrent que comme consommateurs du mal des taxes en raison du montant de l'intérêt, et non du montant du capital.

Le travail ou la circulation de l'argent ne peut certainement pas être gênée autant par la création et la vente des rentes que par la cession de la même somme en taxes; parce qu'il faut, dans le dernier cas, ajouter la représentation en numéraire du prix additionnel non seulement sur les objets

taxés; mais aussi par réaction sur les autres objets non taxés, pour une si forte somme, comme le feroit le capital.

Que ce mot *emprunter* pour le public qui a égaré les esprits de manière à ruiner quelques nations par les tentatives de faire les remboursements indiqués par ce mot, soit donc banni pour toujours.

Inconvénient de tout remboursé-ment.

Car à quoi sert même de grever une nation d'un fond d'amortissement créé par des taxes pour racheter les rentes, sans pouvoir le faire par ce moyen avec bénéfice, puisque cela fait le contraire de ce qu'on se propose en donnant l'hypothèque. Si les habitants donnent un million en taxes pour amortir la dette, ils donnent et perdent également l'intérêt et l'intérêt sur intérêt de cette somme à perpétuité, comme si la dette continuoit d'exister, sans parler encore des suites, qu'ils éprouvent comme consommateurs. on s'amuse donc d'un avantage chimérique pour les contribuables, pendant qu'on

se cache les désavantages dont ils sont assallis par l'opération.

J'avoue que le mal de perdre son intérêt seul, si cela étoit possible d'une manière juste, ne seroit pas d'une conséquence aussi funeste pour les consommateurs qu'une taxe sur différents objets pour ces intérêts, et que dans 15 à 20 ans l'accumulation de taxes pour les intérêts annuels, équivaldroit au capital.

Il faut pourtant d'un autre côté compter ce qui est sauvé ou gagné pendant ce temps.

L'individu fait profiter en attendant son capital, et le fait valoir annuellement plus que l'intérêt qu'il doit payer à l'Etat.

Il est soulagé comme consommateur de beaucoup de mauvaises suites des taxes, tant que l'Etat n'en a pas perçu jusqu'à la concurrence de 100 pour les intérêts.

Il peut non seulement dépenser plus annuellement ou plutôt acheter plus d'objets pour la même somme pen-

pendant ces 15 à 20 ans; mais il peut aussi, par le bénéfice de son argent, accumuler beaucoup de richesses en objets qui fourniroient aux taxes dans l'avenir, et étendre ainsi puissamment les moyens du public en fait de fisc, soit comme habitant industriel, soit comme consommateur, soit en fournissant pendant tout ce temps le prix des besoins publics à beaucoup meilleur marché.

On objectera peut-être, contre ces avantages tous ceux qui proviennent de l'intérêt composé dans les remboursements qu'on fait en réalité.

Je répondrai à cela qu'un système tout à fait contraire produit les mêmes avantages et même de plus grands.

D'ailleurs en temps de guerre ces remboursements ne peuvent avoir leur effet, puis que la somme employée à rembourser pourroit contribuer aux dépenses de la guerre, et éviter ainsi un nouvel emprunt pour une égale somme.

On

On épargneroit aussi de cette manière la prime donnée, aux entrepreneurs de l'Emprunt en raison du montant de cette somme, et tous les frais annuels qui en résultent.

Il est à présumer que l'accroissement en prix de tous les objets de nécessité ou de luxe ne tardera pas à découvrir aux habitants de l'Angleterre l'erreur de leur système, qui a pour but d'accumuler les taxes en raison de 100 pour les éviter en raison de 5 à 6 pour cent comme intérêt, ce qui est le cas actuellement pour 20 millions sterling qu'on préleve chaque année pour les dépenses de la guerre.

On peut regarder son système d'a-
 mortir pour 8 à 9 millions sterling ^{étrange manière de rembourser la dette publique en Angleterre.}
 annuellement, en temps de guerre, comme neutralisé, pour ainsi dire, par le nouvel emprunt; mais il reprendra sa qualité destructive en temps de paix, car on donne alors effectivement 75 et 80 pour cent de ce qu'on a ven-

a vendu 50 à 55 pour cent, ou dans cette proportion.

C'est ce qui est arrivé de puis 1784 jusqu' en 1792.

Dans la dernière année même on rachetoit à 95 et 97 pour cent, les fonds à 3 pour cent, qu'on avoit vendus 48 et 50 pour cent, ce qui fait presque 200 pour 100 reçus.

Voilà à quoi a conduit le système adopté par Mr. PITT et continué par ses successeurs, qui n'apperçoivent pas qu'il seroit bien plus avantageux de sacrifier pendant quelques années un intérêt de $\frac{3}{4}$ ou un $\frac{1}{2}$ pour cent, que de donner 30 à 40 pour cent en rachetant le capital. Plutôt que de se soumettre à une telle perte, ne vaudroit il pas mieux donner encore $\frac{3}{4}$ pour cent de plus d'intérêt par an, quand cela devroit durer pendant 15 ans.

Comme presque toutes les dettes Angloises sont établies à 3 pour cent, on ne peut en diminuer ou en éteindre les rentes que par un sacrifice de

30 à 40 pour cent au moins, ou par celui des conversions que j'ai indiquées.

Le premier système demanderoit un sacrifice de 80 à 100 millions sterling sur la valeur actuelle des 400 à 500 millions sterling à 3 pour cent, qui existent aujourd'hui; tandis que, suivant mon système, un $\frac{1}{2}$ pour cent, ou 2 à 2 millions $\frac{1}{2}$ sterling comme intérêt additionnel sur les 400 à 500 millions pour un temps, seroit suffisant.

Les erreurs sont venues des fausses idées qu'on a sur la nature de l'argent, sur sa force par l'intérêt composé, (que les capitalistes ne négligent pas dans leurs calculs) et sur sa circulation constante et perpétuelle, en le placant continuellement à intérêt suivant les circonstances du jour.

On s'est trop arrêté aux calculs arithmétiques d'une somme donnée pour faire des remboursements à 100 pour les 100 reçus, et on n'a pas considéré

deré les désavantages qui en résultent pour les habitants, et qui sont sujets aux mêmes calculs.

Application de ce qui précède à la situation financière de la Hollande.

La nation hollandaise peut voir dans cet essai pour quoi son crédit à périclité depuis 1795, et pour quoi il continue de péricliter d'une manière effrayante pour les suites; puis que les capitalistes ne voudroient plus donner 100 à l'Etat qu'à condition de recevoir $8\frac{1}{2}$ pour cent d'intérêt annuel; elle peut aussi trouver tous les remèdes nécessaires pour le faire revivre graduellement.

Il est vrai que cette amélioration dans le crédit public ne porteroit d'autre avantage à l'Etat pendant la guerre que celui d'une diminution dans les intérêts sur les emprunts futurs, la plus grande partie de la dette nationale étant établie à 2 et $\frac{1}{2}$ et 3 pour cent, ce qui n'admet aucune réduction naturelle dans ces fonds à la paix, et ceux de 6 et 7 pour cent, n'en

étant

étant non plus nullement susceptibles par la forme qu'on leur a donnée.

Il y a cependant moyen d'en tirer partie pendant cette guerre en faisant la conversion de 200 millions à $2\frac{1}{2}$ pour cent, et en faisant le sacrifice de $\frac{1}{2}$ pour cent d'intérêt additionnel ou $f25:16$ sur chaque $f4000$, quand on fera l'emprunt pour 1810.

J'en donnerai l'explication entière, mais seulement par un exemple sans m'arrêter au plus ou au moins pour les conditions.

En supposant 40 millions nécessaires à l'Etat, je les diviserois en 50,000 portions de $f800$ chacune, à condition qu'on presenteroit en même temps 4 anciens capitaux de $f1000$ chacun portant $2\frac{1}{2}$ pour cent d'intérêt, (qui sont actuellement au prix de 33 pour cent ou $f330$) et que l'Etat recevrait comme argent comptant à 37 pour cent ou $f370$.

Les 4 anciens capitaux à $2\frac{1}{2}$ pour cent ne valent actuellement que $f1320$, et donneroient immédiatement $f1480$, qui

Un plan raisonné de soulagement mathématiquement vrai.

qui joints aux $f800$ en argent feroient $f2280$, pour lesquels l'Etat donneroit $8\frac{1}{2}$ pour cent d'interêt, et qui seroient remboursables à la volonté de l'emprunteur. Comme les $f1320$ ne produisent actuellement aux propriétaires que 4 fois $f25$ ou $f100$ net d'interêt, l'augmentation d'interêt seroit $8\frac{1}{2}$ pour cent sur $f1480$, ce qui feroit $f125:16$ ou $f25:16$ additionnels et égaux à $1\frac{1}{16}$ pour cent sur $f1320$.

Ces 200 millions couteroient à l'Etat $f1,290,000$ ou environ $\frac{5}{8}$ pour cent d'interêt additionnel, puisque cette somme fait le montant de 50,000 fois $f25:16$.

Voilà donc une véritable application d'un fond d'amortissement; avec le temps, et dans un moindre espace qu'on ne l'imagine, on réduiroit les interets de $8\frac{1}{2}$ à $7\frac{1}{2}$, de $7\frac{1}{2}$ à $6\frac{1}{2}$, de $6\frac{1}{2}$ à $5\frac{1}{2}$, de $5\frac{1}{2}$ à $4\frac{1}{2}$ &c. avec la perspective de les anéantir dans l'espace de 100 ans.

La

La réduction de 4 pour cent seulement sur les 200 millions, convertis en 74 millions, feroit une épargne graduelle de près de 3 millions à l'Etat. Pour procurer une égale libération de rentes par un égal fond d'amortissement, il faudroit au moins 20 années de paix.

En attendant le capitaliste auroit l'avantage d'une hausse sur la valeur de $f1320$ en raison de 12 pour cent ou $f160$, et ne risqueroit pas, comme à present, que cette valeur de $f1320$ baissât davantage pendant la guerre, ou qu'il ne pût recevoir ces $f160$ dans l'avenir. Car, quand l'interêt seroit à la baisse, le prix du capital excéderoit toujours 100, et à chaque réduction d'interêt, il auroit le droit de redemander ses $f1480$ en argent comptant.

Il est vrai qu'il abandonne la chance de pouvoir vendre ses 4 capitaux de $f1000$ chacun à 2 pour cent d'interêt aux prix plus élevés qui auront lieu probablement à la paix; mais en at-

C 2

ten

tendant il jouit de 12 pour cent de valeur additionnelle, qui lui sont, pour ainsi dire, assurés pour l'avenir.

Il jouiroit aussi de $1\frac{5}{8}$ pour cent ou $f25:16$ par an d'intérêt additionnel, ce qui, joint à l'intérêt composé de 8 pour cent sur l'Etat, produiroit $f154:3$ dans 5 ans, en supposant que la première réduction eût lieu alors.

L'intérêt de $f1480$ à $7\frac{1}{2}$ pour cent se réduiroit à $f111$, et donneroit seulement un revenu additionnel de $f11$; mais le fond accumulant de $f154:3$ placé également à l'intérêt de $7\frac{1}{2}$ pour cent sur l'Etat, donneroit $f11,11$, ce qui feroit ensemble $f22:11$ par an, et placés à intérêt composé encore pendant 5 ans, renforceroit le fond accumulant de $f130:5$, et le porteroit à $f284:8$.

A la seconde réduction de $7\frac{1}{2}$ à $6\frac{1}{2}$, le capitaliste n'obtiendroit que $f96:4$, comme $6\frac{1}{2}$ pour cent sur $f1480$; mais le fond accumulant de $f284:8$ donneroit au même intérêt $f18:9$ et fe-

roit

roit ensemble $f114:13$ ou $f14:13$ par an de plus que les $f100$ primitifs, et à intérêt composé encore pendant 5 ans $f83:6$, ce qui porteroit le fond de réserve à $f367:14$.

Quand la troisième réduction de $6\frac{1}{2}$ à $5\frac{1}{2}$ auroit lieu, les $f1480$ ne donneroient que $f81:8$; mais l'intérêt de $5\frac{1}{2}$ pour cent donneroit sur le fond accumulé $f20:4$ par an, ce qui feroit ensemble $f101:12$.

Aucune diminution sur les $f100$ primitifs n'auroit donc lieu avant la quatrième réduction de $5\frac{1}{2}$ à $4\frac{1}{2}$, quand les deux fonds de $f1480$ et $f367:14$, ensemble $f1847:14$ ne donneroient que $f83:2$.

Réduits à $3\frac{1}{2}$ pour cent, ils donneroient $f64:13$, et à 3 pour cent $f55:8$.

On demandera pourquoi les capitalistes se soumettroient à la possibilité d'une telle perte ultérieure sur les 4 capitaux de $f1000$ à $2\frac{1}{2}$ pour cent d'intérêt, puisqu'en les gardant, ils ne risqueroient aucune perte par une réduction naturelle.

C 3

Je

Je répondrai qu'ils ne croiront jamais à une réduction aussi rapide et aussi considérable que 4 pour cent, qu'ils jouiront en attendant des avantages immédiats de $9\frac{1}{2}$ pour cent d'intérêt sur la conversion, et long temps, à ce qu'ils espèrent, enfin que si après il se faisoit une réduction forcée, dont le prix même des $2\frac{1}{2}$ pour cent annonce assez clairement la crainte, elle seroit générale sur tous les fonds, et en la supposant même de la moitié, ils jouiroient sous la forme nouvelle de $4\frac{1}{2}$ pour cent d'intérêt sur f 1480 et f 154:3 ou f 69:9 par an, et de f 50 seulement sous la forme actuelle.

Ces raisons établissent plus ou moins le prix actuel de f 83 pour cent pour les fonds portant 7 pour cent, ce qui donne $8\frac{1}{2}$ pour cent; tandis que les $2\frac{1}{2}$ pour cent à 33 pour cent ne donnent que $7\frac{1}{2}$. La différence est à la vérité trop grande (*)

Cette

(*) Aucun des fonds n'est si avantageux que les 7 pour cent à 83 pour cent, car on peut

Cette différence est pourtant la base que j'ai prise pour établir les $8\frac{1}{2}$ pour cent au pair, en donnant 12 pour cent de valeur additionnelle en capital sur les conversions.

Mais si le capitaliste craint que les mesures que l'on prendroit en général pour relever le crédit public, ou qu'une paix prochaine ne donne la faculté de réduire en très peu de temps, et avant l'expiration des 5 ans les $8\frac{1}{2}$ pour cent à $7\frac{1}{2}$ pour cent, on pourroit encore ajouter un autre avantage, c'est l'engagement de payer, sur la totalité de l'emprunt, ce qui

C 4 res-

peut les payer au pair dans la taxe sur les successions, et les $\frac{1}{2}$ pour cent d'intérêt additionnel procureront un fond considérable par l'intérêt composé, avant qu'on put les réduire à 6 pour cent, ce qui donneroit encore $\frac{1}{2}$ pour cent sur 83. d'ailleurs jusqu'à 100 il y a 17 pour cent de bénéfice, ou 20 pour cent sur 83: la lecture de cette note les fera peut-être monter, à moins qu'on ne craigne une réduction forcée particulièrement sur ce fond.

resteroit de cet avantage de 1 pour cent de plus, que les $2\frac{1}{2}$ pour cent ne donnent, à la première réduction, c'est-à-dire, 1 pour cent, si cela arrivoit au bout de quatre ans, 2 pour cent, si cela arrivoit au bout de 3 ans &c. ce qui lui assureroit au moins et peut-être plus que le fonds accumulé de f 154:3 par l'accélération du paiement. Si dans la forme actuelle des $2\frac{1}{2}$ pour cent, une réduction forcée avoit lieu, le prix actuel de f 1320 pour 4 capitaux à $2\frac{1}{2}$ pour cent chacun seroit beaucoup plus bas que la substitution de f 1480, et le fonds accumulé: si au contraire le crédit public renaît, le capitaliste est toujours sûr de trouver f 160 de plus et le fonds accumulé pour le compenser de ce qu'il auroit gagné sur les f 1320.

Je sais que le sacrifice fait en créant un fond d'amortissement annuel pour la somme de f 1,290,000 procureroit également en 14 ou 15 ans de paix la libération d'une somme égale en rentes éteintes, et que pour obtenir

nir

nir un même résultat, les 74 millions convertis et portant $8\frac{1}{2}$ d'intérêt doivent être réduits à $6\frac{3}{4}$ pour cent d'intérêt.

Mais la première et la seconde réduction auront lieu longtemps avant cette période, et mon sacrifice cesseroit totalement pour laisser agir la nature dans les réductions subséquentes.

Le fond d'amortissement doit au contraire continuer d'agir, afin de procurer après un travail onereux, après de longues années, ce que la nature seule peut faire.

Je dis onereux, parce que le fond d'amortissement doit toujours ajouter le sacrifice qu'on évite dans l'origine, en créant 2 ou 3 capitaux à bas intérêt, et même la hausse générale pendant la paix, quand il ne peut pas profiter dans ses achats de la différence dans le prix comparatif des capitaux à un intérêt élevé, et qu'il doit suivre le courant pour la hausse générale sur les bas intérêts.

Voici une explication qui ne peut induire en erreur, et qui démontrera l'avantage des fonds à intérêts élevés et au pair, ou à peu près, quand un fond d'amortissement opère.

En rachetant les 3 capitaux de 2 $\frac{1}{2}$ pour cent d'intérêt à f 330 chacun, la nation est libérée seulement de f 75 pour f 999.

En rachetant les 8 $\frac{1}{2}$ pour cent pour f 1000, elle est libérée de f 85.

Ceux-ci et tous les fonds à un intérêt élevé ne peuvent pas non plus excéder de beaucoup 100 pour cent, quand la hausse arrive, parcequ'ils sont rachetables; mais sur les autres à bas intérêt on payeroit 20, 30, 40, à 50 pour cent en les rachetant, si l'intérêt baissoit graduellement à 7 $\frac{1}{2}$, 6 $\frac{1}{2}$ et 5 $\frac{1}{2}$ pour cent.

Enfin en dernière analyse on trouvera que tous ces désavantages restent attachés à un fond d'amortissement, que, dans son principe, le consommateur paye le sacrifice pour l'établir, et que dans le fait ce n'est ni plus

ni

ni moins la même chose que celle dont on veut se libérer.

Les partisans d'un fond d'amortissement prétendent que la nation fait hausser les fonds en temps de guerre par ces achats continuels, mais ils ne réfléchissent pas que le nouvel emprunt est alors plus considérable dans la même proportion, et qu'ainsi ils sont également sujets à la baisse.

C'est précisément la même chose que si un négociant faisoit acheter des marchandises dans une ville pour en faire hausser le prix, et qu'il les fit sortir par une porte, dans le même temps qu'il en feroit rentrer la même quantité par une autre porte.

Je crois que ni l'un ni l'autre ne produiroit beaucoup d'impression; mais que le désavantage et les frais seroient pour le compte de celui qui agiroit ainsi.

J'ajouterai seulement que, si une nation n'est pas capable de faire le sacrifice que je propose, et qui n'excederoit je crois que f 290,000 le fond

ac

actuel d'amortissement, elle n'est pas en état non plus de fournir un fond d'amortissement ou de s'engager à faire des remboursements annuels.

Mais en désapprouvant les deux derniers sacrifices, je soutiens au contraire qu'il est possible de faire l'un et l'autre même sans une création de nouvelles taxes, ou sans charger les consommateurs pendant cette guerre, comme on le verra dans la suite.

Avant d'en parler, il me reste à faire quelques observations sur le crédit public en présentant tous les moyens de le rétablir; sans quoi, tout ce que j'ai développé, et tout ce que je développerai, seroit entièrement inutile à la nation.

Quoiqu'une Nation qui a manqué à remplir ses engagements, ne puisse retrouver son crédit que très lentement et en montrant, comme en France, des ressources considerables, cependant elle peut accélérer son retour, et éviter une partie des funestes effets

fets du discrédit même en temps de guerre.

Si l'Empire françois peut trouver des ressources abondantes pour baser le payement de toutes les rentes qu'il pourroit avoir besoin de créer à l'avenir, la Hollande n'est pas dans le même cas, à cause des bornes étroites de son territoire et du petit nombre de ses consommateurs.

On oubliera même avec le temps l'injustice que l'effervescence d'une révolution a produite en France; mais de long temps on ne pourra oublier en Hollande l'injustice faite aux créanciers publics depuis 1796 par un esprit d'économie plus que déplacée. Voici le fait:

J'observerai d'abord que les créanciers de la compagnie des Indes, sont ceux de tous les créanciers qui ont le plus souffert par les résolutions prises par les différents gouvernements de la Hollande depuis 1796 jusqu'en 1804, quoi que plusieurs autres créanciers aient le droit de se plaindre que

que les remboursements engagés, à ce que je puis me rappeler, par l'Etat en 1799, 1800, 1801 et 1802 aient été suspendus totalement en 1804.

Le débiteur des premiers étoit à la verite la compagnie des indes; mais l'Etat, depuis 1791 jusqu'en 1794, étoit garant des engagements qu'elle avoit contractés.

En 1796 l'Etat s'est approprié les biens et les possessions de la compagnie des indes en renouvelant sa promesse solennelle de respecter tous les engagements de la compagnie.

La charge annuelle pouvoit alors monter à 3 millions de florins; mais la valeur de ses biens et de ses possessions excédoit de beaucoup cette charge annuelle.

L'Etat prit en 1797 un sursis sur quelques engagements de cette compagnie, parce que cela auroit couté une charge additionnelle en interêt de f 30 à 35000.

C'est cette chétive économie qui a non seulement confirmé le discrédit

oc.

occasionné par la révolution de 1795, mais qui l'a augmenté de maniere a couter à present annuellement des millions de florins à la nation; ce qui ne seroit pas arrivé sans l'erreur commise en ce temps.

En 1803, et 1804 le Gouvernement fini par annuller tous les engagements de la compagnie, qui pouvoient causer un interêt additionnel, excepté ce qui a été tiré par voie de lotterie en 1797, avant qu'il prit le sursis, et pour lequel on forçoit les créanciers a prendre 69 pour cent en papier, qui perdit, au lieu de 100 en argent, pour épargner f 20 à 22000 d'interêt additionnel sur les f 30 à 35000 de ce tirage.

Le Gouvernement n'offrit non plus aucune compensation pour la suspension totale des tirages futurs, aux quels la compagnie et l'Etat s'étoient engagés; mais il a gardé les effets et les possessions de cette compagnie.

Ainsi les créanciers ne trouvent ni débiteurs ni garants ni effets pour

ob.

obtenir quelque arrangement, et par la forme particulière d'une négociation pour 20 millions, quelques créanciers perdent la totalité de leur créance, tandis que d'autres n'en perdent qu'un $\frac{1}{2}$ ou un $\frac{1}{4}$.

L'humanité auroit dû suggérer quelque arrangement pour ceux qui perdent la totalité, sur tout comme la valeur supérieure des biens et des possessions de la compagnie ôte à la Nation tout prétexte d'incapacité.

C'est donc un cas plus sérieux qu'un simple refus de remplir les engagements de l'Etat.

Les créanciers de la compagnie se contenteroient d'un arrangement qui ne coûteroit à l'Etat que f 3 ou 400,000 en intérêt additionnel, et f 2 à 300,000 de plus satisferoient même ceux qui ont droit de se plaindre depuis 1799 touchant la non prestation des engagements de l'Etat seul.

Une nation qui refuse de faire le sacrifice de f 600 à 700,000 d'intérêt additionnel pour réparer une injustice.

ti.

tice, pour recouvrer son honneur, et pour faire revivre son crédit public, se déclare à l'extrémité.

D'ailleurs je prouverai dans la suite qu'il n'est pas même nécessaire de charger le consommateur de nouvelles taxes pendant la guerre pour cet objet, comme je l'ai déjà dit au sujet du sacrifice sur la conversion.

Sans une réparation pour le passé, Conclusion: on ne peut rien espérer pour l'avenir qu'une petite diminution sur l'intérêt des fonds publics à la paix, quand on n'empruntera plus; mais on peut s'attendre au contraire à beaucoup, le moment après que le Gouvernement se montre incliné vers la justice et prêt à soulager ceux qui ont été opprimés.

Le grand livre va malheureusement éteindre tous les vestiges des engagements touchant les remboursements en les y placant comme dette permanente à l'intérêt de 2 $\frac{1}{2}$ 3 &c. pour cent, et fermera par ce moyen la porte à toute possibilité de faire justice

D dans

dans la suite, excepté, à ceux qui ont tout perdu, mais qui en garderont les preuves.

Il y a encore à craindre pour le crédit public que la possibilité d'un bombardement ou de quelqu' autre accident au lieu où se tiennent le grand livre et la copie, n'influe sur l'esprit de beaucoup de personnes. Cette partie du discrédit possible et même probable, peut se réparer sans sacrifice ni inconvénient quelconque. il suffiroit pour cela de laisser entre les mains des propriétaires les contrats originaux ou des nouveaux pour ceux qui n'existeroient plus dans les archives, en déclarant en même temps formellement que la possession de ces contrats doit toujours être accompagnée d'une égale somme à intérêt égal sous leur nom dans le grand livre.

Le crédit public demande qu'on respecte les préjugés même dans les cas qui ne coutent rien.

Une troisième cause du discrédit public, ce sont les engagements faits de

puis 3 ans de rembourser annuellement sans en obtenir aucun avantage, 3 à 4 millions des fonds portant 6 et 7 pour cent d'intérêt, puis qu'on croit naturellement qu'ils absorbent autant du revenu actuel, tandis qu'ils ne causent que des emprunts nouveaux et qui deviennent plus onereux chaque année.

Pour cette partie du discrédit, il n'y a pourtant d'autre remède que celui dont on se sert actuellement, et qui grève la nation du plus haut intérêt qu'elle est obligée de donner, ce qui prouve assez clairement l'erreur qu'on a commise.

Enfin la plus grande partie du discrédit provient d'une crainte générale de ne pas trouver les ressources nécessaires en taxes pour payer les rentes nouvelles, que cette guerre pourroit encore occasionner, sans empiéter sur les droits des créanciers publics, en prenant un sursis sur le payement des interets publics, ou par une réduction forcée sur les interêts actuels.

Mais cette partie du discrédit trouvera aussi son remède en combinant les remèdes pour les autres parties et en développant ce qu'il me reste à dire sur celle-ci.

En attendant on ne peut m'accuser de sonner le tocsin pour annoncer à la nation sa détresse financière; puisque le discrédit est évident; et que ceux qui ont conseillé le paiement des intérêts avec l'emprunt forcée à 7 pour cent d'interet, et le retard actuel du paiement des intérêts nationaux, ont occasionné dans le public les pressentiments et les pronostiques d'un désordre prochain, si la guerre dure, ou si les idées ne changent pas, et si des moyens sûrs et efficaces ne remplacent les idées spéculatives.

On ne doit pas craindre un discrédit absolu à ne pouvoir emprunter, car le capitaliste calculera toujours, qu' en mettant de côté seulement à l'interêt composé de 5 pour cent, une partie, par exemple 4 pour cent des 8 1/2 à 9 pour cent d'interêt, il se fera un

un fond de f23 sur f100 dans 5 ans, qui donneroient encore à 5 pour cent d'interêt plus de f1 1/2 pour cent, quand même on réduiroit les 8 1/2 ou 9 pour cent à 4 1/2 ou 4 1/2 pour cent.

Plus on mettroit de côté, plus le fond accumulé seroit grand, et plus on approcheroit de la période fatale, plus s'accroitroit l'exaction d'un interêt élevé.

D'ailleurs le capitaliste garderoit encore en sus de ce fond accumulé un interêt raisonnable pour son argent, et ne seroit pas à plaindre; mais ceux qui ont fourni leur argent à l'Etat pour 2 1/2 ou 3 pour cent d'interêt, et ceux qui ont acheté, il y a quelques années, ces fonds à un prix élevé, seroient bien à plaindre, parce qu'ils ont compté sur la perpétuité de ces bas interêts, et qu'ils n'ont reçu aucune accumulation de fonds, pour les indemniser de la réduction au misérable interêt de f1 1/4 ou f1 1/2 pour cent, ce qui n'est nullement raisonnable.

L'idée de la création de nouvelles rentes et de nouvelles taxes pour le montant peut-être de 8 à 10 millions, si la guerre actuelle dure quelque temps, effraye sans doute. Mais, quoique je puisse démontrer que ces nouvelles taxes ne sont nullement nécessaires pendant la guerre actuelle, je ne vois pas de raison pourquoi on ne pourroit pas augmenter le revenu de 60 millions, qu'on croit posséder à la paix, d'un $\frac{1}{2}$ ou 20 millions en cas de nécessité, plutôt que de faire une banqueroute, qui par ses conséquences entraineroit une seconde banqueroute dans une nouvelle guerre, ou la nécessité future de lever de nouvelles taxes sans bornes pour éviter un intérêt excessif sur les emprunts.

On croiroit, au premier coup d'œil gagner 21 millions en réduisant les rentes à la moitié.

Mais hélas ! la classe mitoyenne seroit écrasée en détruisant des revenus privés pour ce montant, la dépense et la consommation générale diminueroient,

ent, et le revenu public de 60 millions tomberoit à 50 millions de florins.

Il faudroit alors avoir recours à de nouvelles taxes pour suppléer à ces 10 millions, et cela sur une moindre consommation, et dans un temps où les frais de la guerre en exigeroient de plus grandes : car la ressource de l'emprunt disparaîtroit, pour quelque temps, comme cela est arrivé en France.

Une banqueroute ne produit donc qu'un désordre et une augmentation de taxes à l'infini comme la seule ressource.

Quand on détruit une ou plusieurs parties intégrantes d'une composition quelconque, on détruit la composition même ; c'est la même chose en finances publiques sur tout dans un pays dont les richesses sont si factices.

J'ai déjà posé en principe qu'on peut éviter toutes les taxes, excepté celles nécessaires pour les intérêts.

Comme les intérêts à payer actuellement, n'excèdent pas 41 millions $\frac{1}{2}$ y compris le million qui constitue le fond d'amortissement, il y à encore 18 millions et demi en réserve sur le revenu actuel à la paix, quand les entraves de la guerre n'existeront plus.

Il est vrai que si on empiète sur ce surplus qu'on applique actuellement à d'autres dépenses, les emprunts annuels s'accroîtront d'année en année dans la même proportion que la somme prise pour les intérêts. Mais cela revient dans le fait au plan d'emprunter toujours pour épargner au consommateur la charge en taxes pour le capital.

Si, au moment de la paix, la nation se trouve chargée d'une augmentation de rentes de 10 millions sur la réserve des 18 millions et demi, on peut être sûr de trouver une partie de ce montant, par l'effet de la paix, sur le produit de toutes les taxes en sus même de celles que les entraves de la gu-

guerre rendent presque nulles actuellement.

Les taxes nouvelles dont on auroit besoin alors, produiroient encore certainement plus que pendant la guerre, et donneroient plus de facilité pour les 10 millions nécessaires.

La première réduction de 1 pour 100 sur les 8 et $\frac{1}{2}$ pour 100 portera un soulagement sur les 74 millions convertis, sur les 40 millions de 1810, et généralement sur tout ce qu'on emprunteroit pendant la guerre; ce qui seroit beaucoup plus considerable que le sacrifice de f 990,000, que j'ai demandé, et fourniroit encore une ressource pour les rentes, au lieu d'une partie des taxes.

De cette manière les taxes nouvelles seroient moindres en nombre, et la perspective d'une seconde réduction de 1 pour 100 sur, peut être, 180 millions, se présenteroit en même temps comme une ressource pour l'avenir.

Ces taxes doivent pourtant être mises graduellement après la paix en suppléant à ce *deficit* par un petit emprunt.

D'ailleurs je ne présente ce plan que parceque, dans l'état actuel de la Hollande, les taxes écraseroient beaucoup plus qu'en temps de paix, et que cela n'ôte aucune ressource en taxes pour l'avenir; mais les renforce au contraire. Toute la charge additionnelle en emprunt est l'augmentation d'intérêt sur les intérêts à payer jusqu'à la paix, ce qui pourroit peut-être monter graduellement en rentes jusqu'à un million de florins par an, et par contre on éviteroit non seulement la diminution sur le produit des taxes existantes, qu'une augmentation dans leur nombre pourroit causer, mais on trouveroit aussi pour y suppléer le produit des nouvelles taxes plus considerable a la paix*.

Ce sont là les principes qui ont primitivement introduit les emprunts pu-

* Lisez Pages 27 et 28.

publics dans le monde pour éviter les taxes, et qui n'ont pas été suffisamment suivis; mais dont on s'est trop écarté jusqu'à ce jour.

Enfin tout mon plan se réduit, j'entends de nécessité absolue, à une dépense extraordinaire de f 990,000 et son accumulation d'intérêt pendant 5 ans sans nouvelles taxes, afin de rétablir le crédit, l'honneur et la justice nationale, et pour mettre la nation dans la situation de pouvoir profiter des réductions dans les intérêts qui ont ordinairement lieu pendant la paix, ce qu'un fond d'amortissement n'obtient pas pour une nation.

Je désirerois étendre mon sacrifice pour les conversions à trois fois f 1,290,000 sur le même principe, puisqu'il n'offre aucun inconvénient ni pour le présent, ni pour l'avenir, afin que chaque réduction donnât a la nation une ressource de plus de f 2,000,000 annuellement, et qu'elle fût dans le cas d'être libérée ainsi par la nature des choses d'une somme infi-

finiment plus considerable par les réductions futures. Mais je sais, à n'en pouvoir douter, que les entraves de la guerre occasionnent un déficit considerable sur le revenu de 60 millions.

On supplée à ce déficit actuel ement par une augmentation dans les emprunts actuels, et je ne puis qu'approuver ce système, puisqu'il est d'accord avec mes principes, et qu'on les applique ainsi déjà jusqu'à un certain point; mais comme je ne connois pas le montant de ce déficit, qui doit naturellement empiéter beaucoup sur la réserve des 18 millions et demi, je dois borner mes vues d'utilité pour la nation à restreindre les conversions, sur tout comme mon sacrifice de f 990,000 doit empiéter davantage sur ce fond, ainsi que toutes les rentes à créer pendant cette guerre, ce qui en tout pourroit monter à plus de 14 ou 15 millions, avant que la paix n'eut lieu.

Je

Je crois qu'il est inutile de démontrer que la petite augmentation d'emprunt annuel que mon système demande, ne peut avoir aucune influence sur le prix de l'argent, puisque la hollande possède assez de numéraire pour faciliter tous les emprunts, quand le crédit public est assez considerable pour l'y attirer.

L'application de mes principes aux finances de la France qui préleve annuellement 800 millions de francs, et de l'Angleterre qui perçoit 58 millions sterling, fera voir l'étendue de leurs ressources en revenus actuels: ce qui constitue dans le fait la base de toute puissance; mais le but de leur application aux finances de la hollande est de la sauver à temps d'une crise financière, dont elle est menacée, si elle continue son régime actuel.

Je ne peux pas même répondre de l'efficacité de mes moyens, si on néglige de les employer en totalité, parce que le mal a déjà pris trop de force, et qu'il empirera d'année en an-

année, si on ne l'extirpe jusqu'à la racine.

La conversion, sans faire revivre le crédit public, produira peu d'effet, et faire revivre le crédit public sans avoir des fonds publics à l'intérêt le plus élevé, ne procurera aucun soulagement à la nation. elle ne peut maintenant rien espérer à la paix qu'une augmentation dans le revenu, et mon plan ne la contrariera nullement.

On ne voit non plus dans le système actuel aucune ressource capable de sauver la hollande dans une guerre future, quand même elle triompherait des suites de celle-ci, en trouvant les fonds nécessaires à 9 ou à 10 pour cent, et des taxes nouvelles pour y faire face.

Je ne connois d'autres ressources pour la nation qu'un emprunt ou une donation forcée.

Pour obtenir de l'argent sur un capital sans donner les avantages sur la conversion, cela coûterait près de 9 pour

(*) pour cent, puis que les 7 pour cent à 83 donnent 83 pour cent. Si on épargnoit quelque chose sur cet intérêt en donnant deux ou trois capitaux, ce ne seroit qu'une ressource pour cette année sans aucun espoir d'amélioration pour l'avenir, surtout si la nation s'ôte le pouvoir de faire justice.

Si on adopte la donation forcée, elle ne répondra pas au but, et la même gêne qui existe actuellement, recommenceroit dans quelques mois.

On à l'expérience que les donations forcées et sans intérêt (appelées dons gratuits) ne répondent pas au but, et occasionnent beaucoup de frais. D'ailleurs elles sont injustes, puis qu'il n'y

(*) Dans le temps que j'écris, les 3 pour cent sont tombés à 32 et les 7 pour cent à 80 ce qui donne 84 pour cent, et réduit à 6 pour cent donneroit encore 74 pour cent, outre le fond accumulé qui, au bout de 10 ans, donneroit un pour cent de plus, et pour toujours un accroissement par lui-même.

n'y a que les gens scrupuleux et délicats qui les payent; on en a la preuve dans le don gratuit de 1 pour cent sur les biens des individus, qui n'a produit que 11 millions de florins, quoique ces biens montent au moins à 3000 millions de florins.

Comme le fond de réserve de 18 millions et demi ne permet pas plus de charge d'intérêts ou de sacrifice pendant la guerre que les 14 à 15 millions dont j'ai fait l'énumération pour éviter les nouvelles taxes, j'ai à observer que, si la nation désire étendre les conversions des fonds à bas intérêt dans un fond à haut intérêt pendant la guerre, afin de trouver une ressource immense sur les dettes considérables de la Hollande pendant la paix, il seroit alors nécessaire de mettre des taxes pour cet objet de sacrifice temporaire jusqu'au montant de 2 à 3 millions de florins, mais graduellement à chaque emprunt.

Ce seroit à la vérité peu de chose pour obtenir un avantage aussi consi-
de-

derable de quelques millions annuellement après peu d'années de paix, car chaque réduction de 1 pour cent produiroit alors plus de deux millions par an.

Le tout consiste donc à donner un intérêt élevé qui ne doit durer que quelque temps; mais dont une partie peut même dans l'avenir par la force de l'intérêt composé, et par une forme particulière, comme un équivalent, faire disparaître la totalité de l'intérêt sans aucune injustice.

On voit aussi qu'une banqueroute seroit absurde, puis qu'il y a toujours moyen de diminuer la charge des rentes, qu'on peut toujours mettre des taxes pour celles qui existent, et même en retarder l'imposition jusqu'à la paix, tant qu'il y a un surplus de revenu sur les rentes à payer.

Toute erreur quelconque qu'on feroit dans les finances publiques, même une banqueroute partielle ou générale, produiroit inévitablement

E. une

une augmentation de taxes à percevoir, et une diminution dans le nombre des consommateurs, et cette augmentation de taxes tombant sur un moindre nombre de consommateurs écrâseroit de jour en jour davantage la nation Hollandoise.

La situation actuelle de la Hollande exige donc la plus grande prévoyance, et ne peut plus souffrir d'erreurs partielles, ou de retard.

Quelques uns de mes lecteurs taxeront peut être le tout d'impraticabilité, parce qu'on est plutôt porté à trouver des difficultés qu'à les applanir.

Quand on saisit les véritables principes, les difficultés disparaissent promptement; mais au contraire quand on adopte de faux principes, on recule au lieu d'avancer, comme celui qui veut naviguer contre vent et marée.

D'autres de mes lecteurs exigeront peut-être un soulagement immédiat, ce qui est entièrement impossible.

II

Il me semble que j'ai donné assez de facilité pour le présent, et assez d'espoir pour l'avenir, et on ne peut plus douter, à ce qu'il me semble, que, si on avoit suivi mes idées en 1703, le premier moment de paix auroit produit des ressources immenses à la Hollande, et la gêne actuelle n'existeroit pas.

Si des personnes de bonne foi trouvent quelques difficultés dans mes observations, ou si elles ont quelques objections à y faire, je les prie de me les adresser, je me ferai un plaisir de répondre aux unes et d'applanir les autres.

J'invite même toutes personnes versées dans les finances, de me faire part de leurs doutes, et de toutes les erreurs dont elles croiroient s'apercevoir; j'ai trop étudié cette matière depuis 25 ans pour craindre d'être convaincu de sophisme, ou d'avoir donné une fausse explication des différents objets que j'ai traités, mais je dois avouer en même temps mon

E 2

in.

incapacité d'écrire assez clairement pour faire comprendre facilement une telle combinaison d'idées.

L'accueil peu favorable que mes ouvrages ont reçu dans le public, et la prévention générale qu'on a contre l'étude des finances publiques, quoiqu'elle ne soit pas avilissante pour l'esprit humain, me donnent peu d'espoir que ce dernier effort soit utile à la génération présente ; j'aurai au moins la consolation d'avoir voulu faire le bien, et j'aime à croire que la postérité me rendra plus de justice et me jugera plus favorablement.

P. S.

P. S. J'ai oublié d'ajouter à la page 37, qu'il n'est guère probable qu'on puisse réduire l'intérêt national à 3 ou 3½ pour cent pendant les années de paix.

Ainsi il est à croire que le capitaliste jouira pendant longtemps et peut-être pour toujours de l'intérêt raisonnable de 4½ pour cent, et vu la situation des finances de la Hollande, il est même vraisemblable que l'intérêt national ne sera jamais plus bas que 4½, et que la seconde conversion partira de là.

Et à la page 38, que le prix courant des rentes existantes pour le terme de 20 et de 30 années est basé sur les mêmes principes d'équivalent, que ceux pour la conversion proposée.

Ce ne sont donc point des principes nouveaux que je propose, mais

E 3 seule-

seulement une application nouvelle d'un principe reconnu, en le combinant pour le bien de l'Etat avec ce que la nature seule peut faire.

C'est une combinaison par laquelle, 450 à 500 millions de la dette Anglaise à 3 pour cent d'interêt pourroient, en temps de guerre, se convertir en 350 millions à 5 pour cent d'interêt, moyennant le seul sacrifice de 2 millions et $\frac{1}{2}$ d'interêt additionnel, pendant le temps que dureroit la guerre, ou pour un terme fixe, et qui par le moyen d'une partie des réductions successives pendant la paix, éteindroit, avec le temps, la totalité des interêts sans autre fond d'amortissement.

Le sacrifice peut aussi se trouver par une augmentation dans l'emprunt annuel, comme se trouve actuellement, pendant la guerre, tout fond d'amortissement, et même tout remboursement quelconque, jusqu' à la première réduction après la paix.

Sup-

Supposé donc 3 millions pour 10 ans; cela occasionneroit une dette de 30 millions aux depens de l'interêt de 5 pour cent, ce qui fait 1 million $\frac{1}{2}$, et à interêt compose 2 $\frac{1}{4}$ millions.

Une réduction de 1 pour cent seulement répondroit à plus que cet interêt, puisque sur 350 millions, elle donneroit 3 millions $\frac{1}{2}$.

La même chose peut se faire en Hollande, mais comme la masse des fonds est à plus bas interêt, et l'interêt pour le public beaucoup plus haut, le sacrifice devoit aussi être proportionnellement plus grand. Par contre les réductions seroient plus fortes.

Si au contraire on emprunte f1000 sur 3 capitaux à 2 $\frac{1}{2}$ pour cent en temps de guerre, et qu'on les rachète, quand l'interêt est à 5 pour cent, on payera chaque capital f550, ou en totalité f1650, ce qui à 5 pour cent fait f82:10, ou 8 $\frac{1}{2}$ pour cent, pour les f1000 reçus, et libérés de 7 $\frac{1}{2}$ pour cent d'interêt seulement*.

* On perpétue ainsi les 7 $\frac{1}{2}$ pour cent moyennant

Le capitaliste ne peut pas s'attendre qu'un intérêt élevé dure à perpétuité, et qu'une Nation puisse ou le soutenir ou rembourser f 1650 pour f 1000 : car ce seroit plus qu'une fois et demie les dettes de la guerre. Il n'est aussi nullement lésé par un plan qui empêcheroit ce mal public, et qui lui rendroit, ce qui lui est dû, par la voie d'une espèce de loterie.

D'ailleurs toute accumulation de taxes par un autre système, pèseroit également sur lui comme consommateur.

L'intérêt bien calculé des capitalistes est certainement d'entrer dans ce plan, parce-qu'ils risquent actuellement le plus, et quoique, dans cette loterie de chances pour la durée de

de
nant une dixième de perte additionnelle; l'effet est de même en Angleterre; c'est comme si on donnoit son billet pour 1650 au lieu de 1000, payables dans l'avenir quand l'intérêt seroit, à une dixième pres, proportionnellement plus bas.

de l'équivalent, ils pourroient risquer peut-être de perdre quelque chose et d'éprouver dans 15 à 20 ans une petite diminution sur les intérêts qu'ils possèdent actuellement, cela n'empêcheroit pas de pouvoir donner, par quelques nouvelles combinaisons dans les conversions futures, un équivalent complet. Je ne cherche dans ce plan à ne faire tort à personne, mais seulement à liberer la nation de payer à perpétuité un intérêt élevé, ce qui n'est ni juste, ni soutenable à la longue, et ce qui est immanquable par la maniere dont on a établi les dettes; car le fond d'amortissement produit bien clairement cet effet dans ses achats pendant la paix, et si on n'adopte d'autres moyens, il est évident que le droit de perpétuité restera pour toujours.

Je demande aux plus intéressés des capitalistes, s'ils ne consentiroient pas très volontiers, dans la perspective actuelle, à perdre dans 15 à 20 ans, une petite portion de leurs réntes

E 4 pour

pour le donner en prime d'assurance annuelle, afin de s'assurer la perpétuité du reste.

Si un don forcé étoit déterminé par le gouvernement, le créancier public n'y pourroit échapper, parce qu'on peut (comme cela se pratique en Angleterre) le percevoir sur les intérêts à payer.

Mais plus on attend à appliquer les seuls remèdes qui, à ce que je crois, existent dans le monde, plus le mal empirera, plus les remèdes couteront cher, et moins la Nation sera en état d'y fournir.

Je m'apperçois que j'ai parlé trop favorablement d'un fond d'amortissement aux pages 35 et 40, en supposant qu'il pouvoit se doubler en 14 à 15 ans, puis-qu'il seroit considérablement retardé dans ses opérations par le mal fatal, en temps de paix, des bas intérêts cedés pendant la guerre.

*